

Fin des contrats de travail pour les domestiques marocaines en Arabie saoudite

L'autre calvaire des Marocaines



CREDIT PHOTO: DR

des citoyennes marocaines. Une solution radicale pour le Maroc de protéger ses ressortissantes contre les abus des employeurs de l'Arabie saoudite, où la culture des droits de l'Homme fait défaut. Les multiples témoignages des domestiques marocaines séquestrées dans les maisons de leurs employeurs ou carrément emprisonnées dans les geôles du royaume sont poignants. Surexploitées et non rémunérées, elles ne demandent qu'à rentrer dans leurs pays.

Depuis l'interdiction, en 2010, par l'Indonésie de l'envoi de ses citoyennes en Arabie saoudite pour y travailler comme domestiques, les Saoudiens se sont rabattus sur le Maroc pour y recruter leurs domestiques. Face à cet engouement, les autorités saoudiennes ont tenté de réglementer cette filière en autorisant uniquement les familles saoudiennes nombreuses et répondant à certaines conditions à recruter des domestiques marocaines.

Néanmoins, un autre problème est venu aggraver leur situation. Affublées de la réputation dégradante de «voleuses d'hommes», les domestiques marocaines ont fait l'objet de restrictions imposées par les employeuses saoudiennes qui exigent qu'elles soient âgées de plus de 45 ans. En 2012, selon des sources officielles saoudiennes, 600 Marocaines se sont mariées à des Saoudiens.

Il reste à espérer que la décision du Maroc d'en finir avec les contrats de travail des domestiques marocaines ne permettra pas de faire prospérer une traite des femmes déjà existante dans les pays du Golfe ■

KENZA ALAOUI

EXPLOITATION. A partir du 7 décembre 2015, les autorités marocaines ne valideront plus les contrats de travail des employées de maison marocaines désirant travailler en Arabie saoudite.

Elles sont pauvres, généralement à la charge d'une famille et rêvent d'une vie meilleure pour elles et pour les leurs. Aux yeux de beaucoup de femmes, partir travailler en Arabie saoudite ou autre pays du Golfe constituerait la solution à leur misère. Pensant que l'argent se ramasse à la pelle dans les pays du pétrodollar, elles nourrissent l'espoir d'y trouver accueil convenable et générosité. Au final, s'exiler pour gagner entre 1.500 et 1.800 rials (soit 4.000 à 4.500 dirhams) s'avère une chimère qui transforme, dans la plupart des cas, leurs rêves en cauchemars. Victimes de mauvais traitements, d'abus sexuels et de violence psychologique, les employées de maison marocaines se retrouvent, sans défense, face à des employeurs

qui se croient au-dessus de la loi et à des autorités consulaires qui sont aux abonnés absents. En moins d'un mois, plusieurs affaires d'employées de maisons marocaines travaillant en Arabie saoudite ont été médiatisées à travers des vidéos dans lesquelles ces femmes dévoilent leurs calvaires et lancent des appels de détresse à qui veut les entendre.

Esclavage d'un autre temps

Au Maroc, l'omerta sur cet esclavage d'un autre temps dure depuis un long moment. Ce n'est que récemment que le ministère des Affaires étrangères a réagi en publiant un communiqué dans lequel il souligne qu'il a été décidé, à partir du 7 décembre 2015, d'arrêter de valider les documents requis pour rédiger des contrats dans le domaine du travail domestique